



Les Rencontres Villermé

Montpellier 21-22 mars 2013



festival du film la santé au travail +++

Qui est Louis-René Villermé ?

Louis-René VILLERME (1782-1863), élu à l'Académie de Médecine en 1823 et à l'Académie des Sciences morales et politiques en 1832 est à la fois médecin, statisticien, démographe et l'un de ceux qui introduisent en France l'idée de prévention des accidents du travail. Il débute dans les services de santé des armées napoléoniennes. Après son licenciement par la Restauration, il publie de nombreuses études dont, en 1840, le tableau physique et moral des ouvriers employés dans les manufactures de coton, de laine et de soie, son œuvre majeure qui sera l'une des sources de la loi du 22 mars 1841, laquelle, notamment, limite la durée de travail des enfants. Il étudie ensuite les accidents produits dans les ateliers industriels par les appareils mécaniques, cinquante ans avant la loi sur les accidents du travail. En 1848, il est nommé membre du Conseil Supérieur d'Hygiène, dès la création de celui-ci.

Les Rencontres Villermé

Montpellier 21-22 mars 2013



festival du film la santé au travail +++

Sous le haut patronage et avec la participation de Jean Auroux, ancien Ministre

Editorial

Les professionnels de la santé au travail, et ils sont nombreux, savent bien l'importance de l'image : montrer le danger, montrer comment améliorer un geste, comment utiliser un équipement - et ce ne sont là que des exemples qui pourraient être multipliés presque à l'infini - fait partie de leurs tâches quotidiennes. Le cinéma est donc, tout naturellement, un de leurs outils.

Les Rencontres Villermé se proposent d'abord de montrer les films - tous les films - en lien avec la santé au travail, avec une attention particulière pour les films produits par ou pour les entreprises, qui sont très nombreux mais le plus souvent ignorés au-delà de l'entreprise elle-même. Ainsi seront-ils connus et appréciés par un cercle plus large, parmi lequel, au premier rang, les professionnels de la santé au travail.

Au-delà de ce premier aspect, les Rencontres Villermé visent à constituer un lieu de partage. Partage de l'expérience singulière que constitue chaque film, dont il s'agit de tirer les enseignements pour en faire bénéficier d'autres professionnels, mais aussi, en retour, partage du regard porté sur le film par ces mêmes professionnels extérieurs, sans oublier le public. Partage ou mutualisation des films aussi, peut-être, dans un second temps, il n'est pas interdit de rêver.

Il s'agit, on le voit, d'une manifestation qui se veut utile :
à ceux qui y présenteront les films,
à ceux qui les verront,
à ceux qui discuteront à leur sujet, à la santé au travail.

Que sont les Rencontres Villermé ?

Manifestation annuelle relative aux films cinématographiques en lien avec la santé au travail, les rencontres Villermé seront non seulement l'occasion de montrer des films, de les porter à la connaissance des entreprises, des partenaires sociaux, des réalisateurs... mais seront aussi un temps de réflexion et de recherche sur ces mêmes productions : dans quel contexte de travail et de relations sociales elles s'inscrivent, pourquoi les avoir réalisées, quel en a été l'usage, quels en ont été les effets ?

Elles seront également l'occasion de distribuer un ou plusieurs prix, décernés en fonction de critères précisés dans le règlement consultable sur le site www.rencontresvillermé.com et joint au présent document.

Elles permettront en outre de confronter l'approche pédagogique, de communication, qui aura présidé à la réalisation de ces films destinés au milieu du travail, et une approche plus large, à travers la présentation d'un long métrage de fiction ou de documentaires distribués dans le circuit commercial.

Ainsi alterneront plusieurs temps, avec des projections, des débats, des tables rondes et une séance de remise de prix.

Les organisateurs :

Les Rencontres Villermé sont portées par la Fondation Université Montpellier 1 ENTREPRENDRE (Chaire santé et travail), créée en 2010 pour renforcer et élargir les liens entre l'université et les entreprises.

S'y associent en tant que premiers partenaires l'AMETRA, membre actif de la Chaire santé et travail, la société de production ALTAMIRA FILMS, l'agence de communication ARDENCE.

La CAPEB LR en est partie prenante, qui décernera un prix spécial TPE Bâtiment. Ce partenariat est destiné à s'élargir.

Le public concerné :

Les entreprises (employeurs et salariés), les administrations et collectivités, les partenaires sociaux, les préventeurs, les psychologues du travail, les ergonomes du travail, les services de médecine du travail, les fabricants d'EPI, les réalisateurs et agences de production, les agences de communication, les consultants et conseils en entreprises (qualité, environnement, ressources humaines), les assurances, mutuelles, les étudiants, les chercheurs...



Le programme :

Le 21 Mars

- Accueil des participants dans l'après-midi
- 18h, projection, au cinéma Diagonal Capitole de Montpellier, d'un film de fiction et/ou d'un ou plusieurs documentaires.

Le 22 Mars Matin

- Présentation de la manifestation ; présentation du jury présidé par Jean Auroux, ancien Ministre
- Projection des films pré-sélectionnés et de films d'archive, pour confronter les approches et les contextes
- Vote du public

Après-midi

- Interventions et table-ronde
- Délibérations du Jury
- Annonce des résultats du Prix Villermé et du prix décerné par la CAPEB
- Projection des films primés

Modalités d'attribution du Prix Villermé :

1 Seront sélectionnés, pour l'édition 2013, les films produits et réalisés dans le cadre des entreprises en vue d'assurer la santé et la sécurité au travail.

Les candidats auront envoyé leur film à la Fondation, accompagné d'un dossier complété par leurs soins.

Le dossier est produit en annexe. Il sera disponible sur le site www.rencontresvillermé.com

2 Le Comité d'organisation sélectionnera les films en tenant compte de :

- la fourniture du film en temps et en heure,
- l'adéquation du sujet du film,
- la fourniture du dossier d'accompagnement,
- l'autorisation de projection et de diffusion.

3 Un Grand Prix sera attribué par le jury.

Le public sera appelé à attribuer un prix spécial. Les prix sont décernés en prenant en compte de :

- la pertinence et l'efficacité du message,
- la qualité cinématographique,
- les efforts de diffusion,
- les améliorations de la santé et la sécurité au travail constatées à la suite de la diffusion de ces films,
- les réactions du public visé.

4 La CAPEB décernera un prix spécial TPE Bâtiment.

À cette occasion, la CAPEB décernera un prix spécial à une TPE du bâtiment.

Comment vous associer à ce projet et dans quel but ?

Par le biais d'une subvention

*Par le biais d'un don fléché
ouvrant droit à défiscalisation*

Entreprises assujetties à l'IR ou à l'IS : réduction d'impôt de 60% du montant du don, dans la limite de 0,5% du chiffre d'affaires

Particuliers : réduction d'impôt de 66% du montant du don (ou de 75% de ce montant s'ils sont assujettis à l'impôt sur la fortune.

Par exemple, un don de 5000 euros n'en coûtera en réalité que 2000 à une entreprise et 1700 à un particulier.

En nous faisant bénéficier de vos compétences et savoir faire, de votre réseau...

Votre soutien pourra, en fonction de son montant, de ses modalités et de vos souhaits, contribuer à préparer, organiser, faire connaître la manifestation, en organiser et diffuser les retombées, à récompenser les lauréats.

Il contribuera à accroître la notoriété de votre établissement, et à le faire figurer parmi ceux qui se soucient de la santé au travail, gage et condition de la santé et de la pérennité de nos entreprises.

**Pour toute information :
fondation@univ-montp1.fr**